



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit international

de l'Université de Cergy-Pontoise -
UCP

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Etablissement déposant : Université de Cergy-Pontoise - UCP

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit international

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150008098

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Cergy-Pontoise

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Droit international* est l'une des formations en droit de l'Université de Cergy-Pontoise. Elle devrait évoluer vers une mention *Droit international et européen*. Elle est composée au niveau du master 2 d'une spécialité *Droit des relations économiques internationales*.

Cette mention permet aux étudiants de mieux appréhender l'internationalisation de la vie économique et d'acquérir les connaissances générales et spécialisées en droit international public et privé des affaires, en droit de l'Union européenne et en droit comparé.

La 1^{ère} année de master est une année où sont exposées les connaissances de base, la 2^{ème} année est ciblée sur les relations économiques, l'étudiant pouvant construire une spécialisation en droit privé ou en droit public.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Droit international* est une mention pédagogiquement cohérente qui propose aux étudiants de mieux appréhender l'évolution des sources et de la teneur du droit compte tenu de l'importance prise par la



dimension internationale. La spécialisation offerte en 2^{ème} année avec un master *Droit des relations économiques internationales* conforte cette orientation.

La 1^{ère} année du master est d'un volume de 610 heures, ce qui pourrait sembler lourd pour les étudiants. Il conviendrait d'y réfléchir. Elle est le cadre d'acquisition des connaissances de base. Les enseignements fondamentaux (Droit international privé général ; Droit international public spécial au 1^{er} semestre ; Droit communautaire matériel, Droit international privé spécial, au 2^{ème} semestre) sont accompagnés de travaux dirigés. Des enseignements d'ouverture sont proposés aux étudiants (deux matières à choisir parmi tous les enseignements proposés en master 1) au risque d'affaiblir la cohérence de la formation. La 2^{ème} année d'un volume de 289 heures aborde les matières classiques de la spécialité. Elle est structurée autour de cours et séminaires obligatoires et de séminaires au choix afin de permettre à l'étudiant de personnaliser sa formation et de construire une spécialisation en droit privé ou en droit public. Les étudiants se voient proposer deux sessions d'examen.

La mention permet à ses diplômés d'acquérir des compétences additionnelles. Les étudiants ont un enseignement de langue étrangère en 1^{ère} et 2^{ème} année ; pour certains d'entre eux il leur est offert la possibilité d'obtenir un diplôme universitaire (DU) de droit anglo-américain. Il eût été intéressant de mieux préciser la coordination entre le diplôme de master et ce DU. Une certification informatique est possible hors cursus.

La mention permet également d'acquérir des compétences préprofessionnelles à l'occasion du concours de procès simulé en droit international Charles Rousseau ou à l'occasion d'un stage. Celui-ci ne semblerait toutefois possible qu'en 2^{ème} année de master. Les étudiants ont le choix entre le stage ou le mémoire qui permet une initiation à la recherche.

La mention *Droit international* dessine un champ de compétences clairement identifié qui s'insère logiquement dans la carte de formation proposée par l'établissement. Son originalité est de tenter un décloisonnement des enseignements de droit privé et de droit public. L'adossement à la recherche est réalisé par le biais du Centre de recherche de droit international public et privé. Ce centre accueille en thèse un à deux étudiants par promotion qui poursuivent en thèse de doctorat.

L'adossement aux milieux professionnels n'est pas suffisamment renseigné alors pourtant que la mention opte pour une orientation mixte à la fois professionnelle et recherche. L'ouverture internationale se traduit par des partenariats généraux avec des établissements étrangers très nombreux favorisant une mobilité de type Erasmus, sans que soit indiquée la réalité de cette mobilité entrante ou sortante. Il semblerait qu'il n'existe qu'un seul partenariat spécifique, avec l'Université de Dundee (GB) permettant une double diplomation.

La mention attire à elle une vingtaine d'étudiants en 1^{ère} année ; les effectifs de la 2^{ème} année se sont fixés à 31 en 2012-2013, soit une très nette progression par rapport à l'année précédente (+ 10). Le bilan est donc positif, il conviendra toutefois d'être sensible aux flux d'entrée en 1^{ère} année qui sembleraient diminuer, ce qui laisse à penser que la part relative d'étudiants locaux en 2^{ème} année devrait se réduire au profit d'étudiants extérieurs, si l'on demeure à ce niveau de recrutement en 2^{ème} année. Les taux de réussite (75 % en M1, entre 70 et 80 % en M2) sont satisfaisants. Des informations plus précises sur le devenir de ces étudiants auraient été utiles.

L'équipe enseignante est étoffée en 1^{ère} année de master (53 personnes), ce qui traduit probablement l'ouverture très large des options. Elle est plus resserrée en 2^{ème} année (13 personnes) et offre les conditions d'une coordination de l'action optimale. La place des professionnels ou des enseignants invités semblerait très limitée. La mention a fait l'objet d'une autoévaluation collective réalisée par l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'UFR de droit réunis en assemblée générale. Elle s'est dotée d'un conseil de perfectionnement en M1 et M2, mais l'évaluation des enseignements ne semblerait possible qu'en 2^{ème} année. Les recommandations de l'Aeres n'ont été que partiellement suivies. L'intitulé de la mention intègre le « droit européen » comme cela avait été suggéré. Les partenariats internationaux spécifiques demeurent en nombre limité. Les raisons du *statu quo* auraient mérité d'être présentées ; de façon générale, l'imprécision du dossier fait naître le risque d'une perception inadéquate de la mention.

- Points forts :
 - Offre transdisciplinaire public/privé.
 - Qualité de l'équipe pédagogique.
 - Le lien avec la recherche qui se manifeste notamment par un flux régulier d'étudiants qui poursuivent en thèse de doctorat.
 - Le partenariat avec l'Université de Dundee (GB).



- Points faibles :
 - Place insuffisante des professionnels.
 - Une ouverture à l'international limitée.
 - Un jeu d'options trop large en 1^{ère} année de master qui pourrait éloigner l'étudiant des objectifs affichés par la mention.
 - Le stage devrait être une possibilité offerte aux étudiants de 1^{ère} année de master.
 - Faiblesse des résultats d'enquête relative à l'insertion.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait d'accueillir au sein de cette formation un nombre de professionnels plus important, de resserrer le jeu des options en 1^{ère} année et d'y inscrire le stage. Il conviendrait encore de renforcer les partenariats internationaux spécifiques à cette formation. De façon générale, le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants devrait être amélioré.



Evaluation par spécialité

Droit des relations économiques internationales

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université de Cergy-Pontoise

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Double diplomation avec l'Université de Dundee (GB)

- Présentation de la spécialité :

Ce master tend à offrir aux étudiants une formation à visée professionnelle et recherche sur le terrain du droit public et du droit privé, leur permettant de mieux appréhender les effets de la mondialisation du commerce international.

- Appréciation :

Le master 2 *Droit des relations économiques internationales* (à l'avenir *Droit des relations économiques internationales et européennes*) est une formation qui s'efforce d'aborder les diverses composantes juridiques des relations d'affaires internationales (droit du commerce international, et des organisations économiques internationales, conventions internationales régissant les contrats, droit européen, droit des sociétés, droit des investissements, traitement des contentieux et résolution des litiges, etc.). Un enseignement de langue est obligatoire (anglais, allemand, espagnol). Le volume horaire de la formation est de 289 heures. La rédaction d'un mémoire ou la réalisation d'un stage permettent de compléter les enseignements, elles assurent aux étudiants des compétences préprofessionnelles. La durée (deux mois au moins ?) et le cadre de ce stage auraient pu faire l'objet de plus de précisions. La participation des étudiants au concours de procès international simulé Charles Rousseau poursuit le même objectif. L'initiative est louable et pédagogiquement très formatrice. Un partenariat étroit avec l'Université de Dundee (GB) permet à quelques étudiants du master (deux à cinq/an) d'obtenir un double diplôme français et britannique. C'est là un dispositif qu'il conviendrait d'élargir en concluant des partenariats de même type auprès d'établissements espagnols et allemands (langues également enseignées en master 2).

Cette formation attire un flux d'étudiants significatif, les effectifs sont en augmentation notable (+ 10) entre 2011-2012 et 2012-2013 pour atteindre 31 personnes. Selon les années, il est indiqué qu'entre 2/3 et 3/4 des effectifs seraient constituées d'étudiants extérieurs (pour autant le bilan des effectifs porte l'indication non quantifiable sous la rubrique « Nombre d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant ». Le taux de réussite oscille entre 66 % et 88 % pour les années renseignées. Nous ne disposons pas d'informations complètes sur le devenir des étudiants sinon que pour les dernières promotions un à deux étudiants ont poursuivi en doctorat (soit au maximum 20 % des admis).

L'équipe pédagogique est de qualité. Elle est composée essentiellement d'enseignants-chercheurs. La place faite aux professionnels est réduite (une seule personne et un volume d'enseignement de 16 h). Il conviendrait d'ouvrir plus largement la porte aux professionnels. L'équipe pédagogique paraît soucieuse du devenir de la formation. Le master dispose d'un comité de perfectionnement, mais l'évaluation des enseignements n'est pas généralisée. Un processus d'autoévaluation a permis à l'équipe de se fixer pour objectif de consolider les effectifs, de faire une plus large place au droit de l'Union européenne et de favoriser les stages. Ces orientations sont raisonnables.



- Points forts :
 - La qualité de l'équipe enseignante.
 - Des enseignements diversifiés.
 - La possibilité pour l'étudiant de construire un parcours de spécialisation (public/privé).
- Points faibles :
 - Une ouverture internationale à parfaire.
 - Une finalité professionnelle à parfaire.
- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable de conforter la finalité professionnelle et d'envisager la mise en place de partenariats internationaux spécifiques. Ce master semble trop largement conçu comme un master à finalité uniquement recherche.

Notation

- Objectifs de la formation et modalités pédagogiques (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite d'études (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.